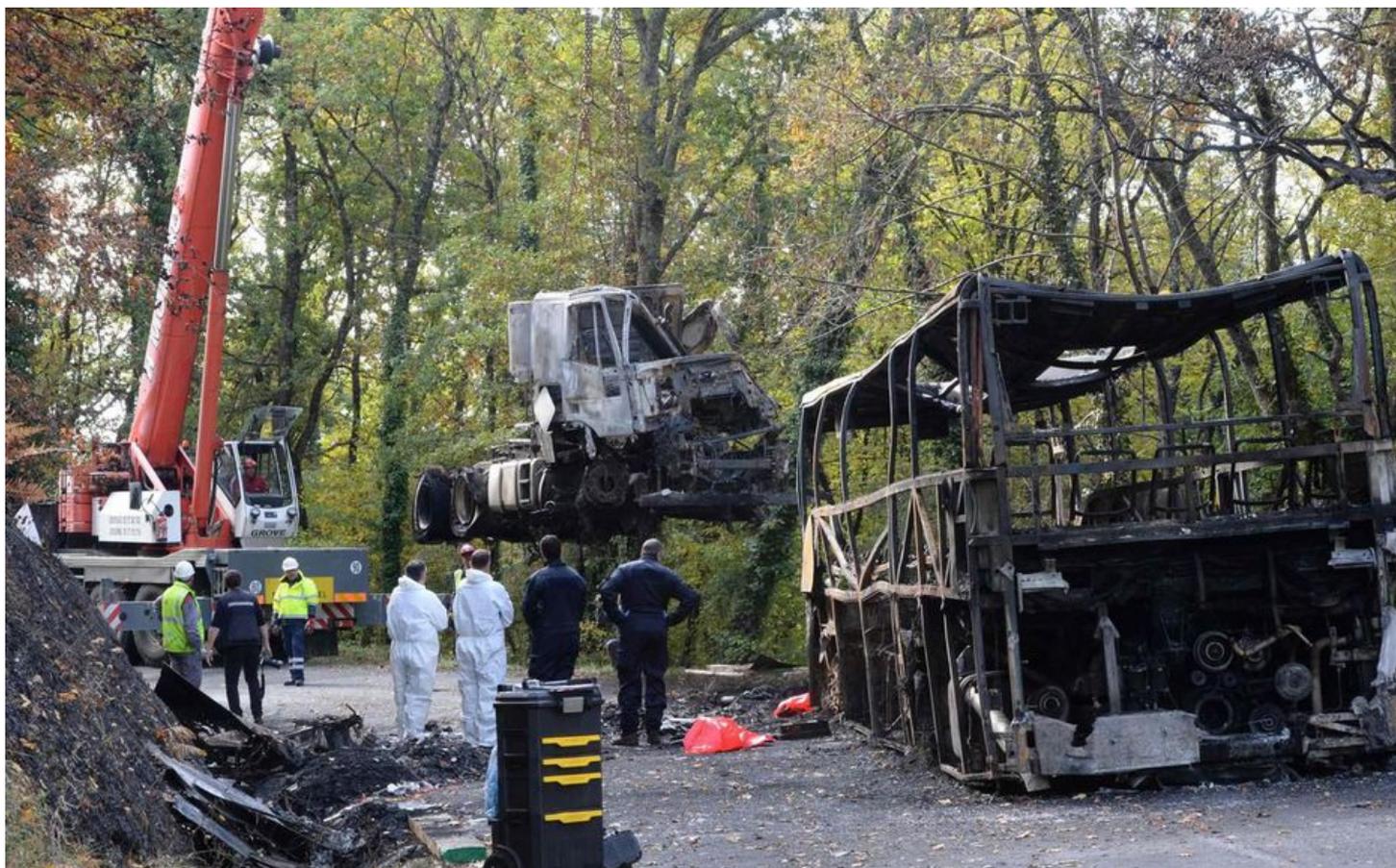


Accident de Puisseguin en 2015 : l'instruction est terminée, aucune mise en examen

Les familles de victimes craignent qu'un non-lieu soit prononcé, dans cette collision entre un car et un camion. 43 personnes y ont perdu la vie.



Au lendemain du drame, des enquêteurs prélèvent des débris du bus et du camion à Puisseguin (Gironde). AFP/Mehdi FEDOUACH.

Par **M.-L.W. avec AFP**

Le 10 mars 2020 à 21h00

Les familles des **43 victimes** de la collision en 2015 entre un camion et un car à Puisseguin (Gironde) sont dépitées. L'instruction de cet accident, **le plus meurtrier depuis 1982** en France, s'est achevée. Mais aucune mise en examen n'a été prononcée, leur a annoncé la semaine dernière le magistrat instructeur.

Selon [France Bleu Gironde](#), les avocats des familles de victimes craignent qu'un non-lieu soit prononcé. Ce qui signifierait qu'aucun responsable ne serait désigné, hormis [le chauffeur du camion](#) décédé lors de l'accident. « On n'est pas allé au fond des choses, on est en train de nous dire, 43 personnes sont mortes et *C'est la faute à pas de chance* », a dénoncé Marie Mescam, avocate de victimes et de leurs proches.

Cette étape procédurale ouvre un délai de trois mois durant lequel les parties et le parquet peuvent faire des observations, avant les réquisitions du ministère public puis la décision finale du juge d'instruction.

Le 23 octobre 2015, vers 7h30, un semi-remorque arrivant à 75 km/h s'était déporté sur la gauche au sortir du village de Puisseguin. Il s'était mis en portefeuille avant de percuter un car de retraités partis en excursion, venant en sens inverse. Le car s'était embrasé « en moins de trois minutes ».

Des membres d'un club du troisième âge

La plupart des victimes étaient membres du club du troisième âge de Petit-Palais-et-Cornemps, une petite commune voisine de Puisseguin. Très peu mobiles, les victimes, âgées, avaient été piégées dans le car et avaient péri brûlées vives ou asphyxiées.

VIDÉO. Drame de Gironde : l'ex présidente du club de l'amitié témoigne



En 2017, le bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) avait préconisé de renforcer les normes de construction des autocars, notamment la tenue des matériaux au feu.

Newsletter - L'essentiel de l'actu**Chaque matin, l'actualité vue par Le Parisien**

Adresse e-mail

JE M'INSCRIS Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et offres commerciales. [En savoir plus](#)

Dans son rapport, il attribuait la cause directe de l'accident à une perte de contrôle du poids lourd entré en collision avec l'autocar. Il soulignait que le camion était équipé d'un réservoir supplémentaire de gazole non homologué et que les dispositifs de sortie de secours et de désenfumage du car étaient difficiles à actionner.

« Nous comptons sur une dernière expertise, celle du réservoir additionnel » du camion, mais celui-ci n'a pas été mis en cause, a expliqué Michel Vigier, président du Collectif des victimes de Puisseguin.

Selon un rapport privé complémentaire commandité par les avocats, ce sont « l'incendie et les fumées toxiques émises par les matériaux contenus dans l'habitacle, qui ont conduit, à la mort des 43 personnes, en moins d'une minute ».

LIRE AUSSI > [Accident de Puisseguin : « Les autocars ont une faible résistance au feu »](#)

Ils ont écrit au juge d'instruction en charge du dossier, pour demander à procéder aux auditions des dirigeants de Mercedes (le constructeur du car) et du ministère des Transports. « Il faut que ce drame serve au moins à quelque chose. Il s'agit d'obtenir à l'avenir des normes de sécurité plus exigeantes », explique maître Chambolle à France Bleu.

VIDÉO. Drame de Puisseguin. Un rescapé : « Si les portes n'avaient pas été ouvertes... »





 VOIR LES COMMENTAIRES

Faits divers



Coronavirus : un homme arrêté dans l'Oise pour la vente de masques et gels périmés sur Le Bon Coin



Pédophilie : la justice australienne examine l'ultime recours du cardinal Pell



Mont-Saint-Michel : les corps de deux plaisanciers retrouvés dans la baie, deux autres recherchés



Abus de faiblesse : l'octogénaire obéissait au capitaine

Articles les plus lus

